

Image not found or type unknown



Plainte pour harcèlement et insultes

Par **lola**, le **01/03/2011 à 17:46**

Bonjour,
J'ai déposer une plainte envers l'ex de mon amie qui nous harcèle depuis 6 mois par téléphone par sms qui passe sans arrêt devant chez nous et qui nous suit? J'aimerais savoir jusqu'où cette plainte peut aller et est-ce que cela peut aboutir et l'arrêter?

Par **mimi493**, le **01/03/2011 à 17:50**

ça, personne ne peut le prédire.

Par **choulet**, le **01/03/2011 à 18:15**

bonjour
tant qu'il n'y aura pas de faits plus "graves" il n'y a pas vraiment de recours.

Par **mimi493**, le **01/03/2011 à 18:36**

Les faits sont graves et constitutifs d'un délit passible de 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende (Article 222-33-2-1 du code pénal)